

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N° 04 – ANNEE 2013 des délibérations du Conseil Municipal

Séance : 27 juin 2013 à 20H30

Sous la présidence de : Monsieur Hubert HOFFMANN, Maire

Convocation des Conseillers Municipaux : 21 juin 2013

Affichage : 4 juillet 2013

Membres présents :

- Anne EICHWALD, Michel KUHN, Marie-Rose MUSSIG, Robert SCHNEIDER, Marie-Claire LEISER, Gabriel WOLFF, Gérard SCHUSTER, Jean-Louis WEIDIG, Chantal ICHTERTZ, Sylvie DAUL, Jeannot GABEL, Béatrice WURTZ, Carole SENGER, Martine HOMMEL, Colette DIETRICH, Marcel MICHEL, Christine MAIRE, Elisabeth BLAND, Florent DIETRICH, Estelle LAMBERT, Joël HOCQUEL, François HERTER, David GEFFRE.

Membres absents excusés avec procuration :

- Romain ROTH donne procuration à Robert SCHNEIDER
- Cécile JUNG donne procuration à Anne EICHWALD
- Brigitte RIFF donne procuration à Gabriel WOLFF.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Informations administratives
3. Approbation du procès-verbal n°4 du 23 mai 2013
4. Délégation au Maire par application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Droit de préemption
5. Travaux
 - 5.1. Ecole maternelle Le Verger – Travaux de mise en accessibilité
 - 5.2. Complexe sportif – Construction de nouveaux vestiaires foot et relocalisation du Pétanque Club
 - 5.3. L'EcRhin – Avenants aux marchés de travaux
6. Affaires immobilières
 - 6.1. Raffinerie de Strasbourg – Cession de canalisations enterrées
 - 6.2. Rue du Stade – Cession de terrains
7. Divers

1.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Claire LEISER est désignée comme secrétaire de séance.

2.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Après qu'en introduction, le Maire soit revenu sur le succès du concert de la Musique Municipale Harmonie pour son 100^{ème} anniversaire les 25 et 26 mai 2013, de l'inauguration de l'EcRhin et du forum des associations les 22 et 23 juin derniers, il est rendu compte des réunions :

- des Conseils d'Ecoles
- des Commissions Réunies du 11 juin 2013
- de la rencontre le 15 juin 2013 avec les représentants de la Communauté Paroissiale Terre de Honau.

3.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL N°4
DU 23 MAI 2013**

Le procès verbal n° 4 est adopté,

à l'unanimité.

4.

**DELEGATION AU MAIRE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE
L. 2122 – 22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES – DROIT DE PREEMPTION**

Le Maire informe qu'il a renoncé, au nom de la Commune, à la préemption des biens ci-après :

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en ares	Adresse	
825	5	()/179	4,07	35 rue de l'Ancienne Eglise	ABCI Sàrl
826	17	293/17	5,41	12 rue du Muehlrhein	M. Patrick ECKERT

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en ares	Adresse	
827	16	350/91	5,85	5 place Victor Jung	M. et Mme Claude VEITH
828	16	98/11	25,58	Lotissement du Ried au Verger	Sàrl Delt'Aménagement
829	16	T2/A32	6,14	Lotissement du Ried au Verger	Sàrl Delt'Aménagement
830	11	226/25 et 229/24	2,30	Rue de la Gare	ATIKA
831	16	T1A22	5,50	Lotissement du Ried au Verger	Sàrl Delt'Aménagement

5. **TRAVAUX**

5.1. Ecole maternelle Le Verger – Travaux de mise en accessibilité

Il est proposé de poursuivre l'opération de mise en accessibilité des bâtiments communaux en portant nos efforts aujourd'hui sur l'école maternelle "Le Verger".

Pour ce faire, il est proposé de solliciter le concours du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (C.A.U.E.) afin de recenser l'ensemble des besoins pour cet établissement scolaire qui pourra éventuellement déboucher sur un programme pluriannuel de travaux.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après avis favorable des Commissions Réunies, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- DECIDE :

- de mener les études de mise en accessibilité de l'école maternelle "Le Verger"*
- de faire appel aux services du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (C.A.U.E.) pour une mission d'accompagnement*

- AUTORISE le Maire à signer tout contrat ou convention à intervenir avec le C.A.U.E.

5.2. Complexe sportif – Construction de nouveaux vestiaires foot et relocalisation du Pétanque Club

Le 13 décembre 2007, le Conseil Municipal avait décidé de mener une réflexion sur les perspectives d'évolution des installations sportives du stade de football et de faire appel pour ce faire aux services du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (C.A.U.E.) pour une mission d'accompagnement.

Cette mission d'accompagnement permet aujourd'hui de conclure à la nécessité de construire de nouveaux locaux destinés à la pratique du football comprenant des vestiaires, des locaux administratifs et techniques et un club-house, et d'accompagner le Pétanque Club dans l'aménagement de praticables dans la partie Sud du complexe.

Les locaux de l'actuel club-house libérés par les footballeurs pourront également être mis à disposition du Pétanque Club pour ses activités, après mise aux normes.

L'opération peut être évaluée à 1 200 000 € HT.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après avis favorable des Commissions Réunies, après en avoir délibéré,

par 23 voix pour et 4 abstentions,

*- **APPROUVE** l'étude de faisabilité établie par le CAUE pour les travaux de construction de nouveaux locaux pour le stade de football pour un coût de travaux de l'ordre de 900 000 € HT(valeur mars 2013), dont la réalisation sera répartie sur les années 2014-2015*

*- **AUTORISE** le Maire à engager la recherche d'un Maître d'Œuvre sous forme de procédure adaptée avec remise de prestations.*

Les équipes retenues après sélection des candidatures (sur références, compétences et moyens) devront présenter une prestation graphique qui illustrera le parti architectural retenu pour le projet ainsi que son fonctionnement. Les équipes pourront être amenées à présenter leur projet devant la commission d'appel d'offre.

*- **VALIDE** le montant de rémunération des équipes fixé à 4500 euros (80% de la phase esquisse) pour leur prestation. (L'équipe lauréate déduira ce montant de son contrat)*

*- **VALIDE** le principe de relocaliser le Pétanque Club dans l'enceinte du complexe sportif, annulant ainsi le précédent choix de site arrêté par délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2011 ; une amorce de crédits de 125 000 € figure déjà à cet effet au budget.*

5.3. L'EcRhin – Avenants aux marchés de travaux

Les travaux de construction de l'Equipement Sportif, Culturel et de Loisirs requièrent le recours à des avenants pour les lots 01, 02, 06, 09, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 18.1, 19, 22, 23 et 26 pour des travaux rendus nécessaires en cours de chantier et notamment suite à la défaillance de l'une des entreprises.

Ces avenants portent sur 253 355,39 € HT de travaux en sus.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** les avenants au marché des lots :

Lots		Montant de l'avenant
01	Terrassement	+ 116,15 € HT
02	Gros-Oeuvre	+ 50 560,20 € HT
06	Menuiserie extérieure en aluminium	+ 622,00 € HT
09	Serrurerie	+ 2 624,00 € HT
10	Menuiserie intérieure bois	+ 30 163,00 € HT
11	Mobilier sur mesure	+ 25 786,00 € HT
13	Electricité	+ 58 447,55 € HT
14	Chauffage - Ventilation	+ 6 209,48 € HT
15	Sanitaire	+ 7 468,78 € HT
16	Assainissement	+ 8 975,00 € HT
18.1	Travaux de reprise de carrelage	+ 3 763,12 € HT
19	Sols souples	+ 9 065,00 € HT
22	Equipements sportifs	+ 2 135,40 € HT
23	Equipements de gymnastiques	+ 7 954,52 € HT
26	Voirie	+ 39 465,19 € HT
Montant total des avenants :		+ 253 355,38 € HT

- **AUTORISE** le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout autre document s'y rapportant.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont disponibles.

6.

AFFAIRES IMMOBILIERES

6.1. Société Raffinerie de Strasbourg – Cession de canalisations enterrées

La Société Raffinerie de Strasbourg a exploité une raffinerie d'hydrocarbures à Herrlisheim de 1963 à 1984.

Le transport de produits pétroliers entre la raffinerie de Herrlisheim et le port pétrolier de Strasbourg était effectué à l'aide de deux canalisations enterrées qui ont été mises en place entre 1962 et 1964. Des servitudes de passage de canalisations avaient été constituées à cet effet en juillet 1962 sur l'ensemble des terrains traversés dont certains appartenant à la Commune de Gumbsheim.

A la suite de l'arrêt des activités de la raffinerie de Herrlisheim, ces canalisations ont été mises à l'arrêt définitif et ont été déposées. Toutefois, le maintien de certains tronçons de canalisations a été privilégié au droit du franchissement des cours d'eau après analyse des risques et remplissage par un matériau dense afin d'éviter la

perturbation des sols et des cours d'eau.

Il est proposé aujourd'hui et afin de permettre la cessation définitive de l'existence de la Société Raffinerie de Strasbourg de transférer la propriété des tronçons de canalisations maintenues à la Commune sous réserve d'une renonciation de ladite Société à toutes les servitudes consenties sur l'ensemble du ban communal pour ces deux canalisations de transports de pétroliers.

Les terrains communaux concernés par le maintien de canalisations sont situés section 17 n° 24, 46, 348, 426 et 428, section 20 n° 33, 35 et 36 et section 56 n° 185 et 252.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **ACCEPTÉ** l'accession à la propriété des tronçons de canalisations de transports de produits pétroliers définies ci-dessus et enterrées sur les parcelles énumérées ci-avant*

*- **DEMANDE** la renonciation de la Société Raffinerie de Strasbourg à toutes les servitudes consenties sur l'ensemble du ban communal pour ces deux canalisations de transports de pétroliers*

*- **DIT QUE** tous les frais liés à ce dossier sont et restent à la charge financière exclusive de la Société Raffinerie de Strasbourg*

*- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte à cet effet.*

6.2. Rue du Stade – Cession de terrains

Dans le cadre d'une récente mutation d'immeubles, il a été constaté que la Commune était encore propriétaire des emprises foncières d'un ancien fossé comblé depuis des décennies lors de l'urbanisation du quartier des rues du Stade, des Lilas et des Peupliers.


Il s'agit en l'occurrence de la parcelle n° 102 en section 11 et d'une contenance de 19ca.

Les propriétaires des deux fonds riverains ont fait part de leur intérêt pour les emprises attenant à leur propriété.

Compte tenu des caractéristiques physiques et urbanistiques de cette parcelle, le service des domaines a évalué sa valeur à 11 750 /are€.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,



- **DECIDE** de céder la parcelle cadastrée n° 102 en section 11 et d'une contenance de 19ca aux propriétaires riverains, au prix de 11 750 €/are fixé par les domaines, soit :

- 0,08 are au prix de 940 € à M. Renaud MOREUILLE et Mme Sophie VANDARD

- 0,11 are au prix de 1 292,50 € à M. et Mme François SPIELMANN.

- **DIT QUE** tous les frais d'arpentage et notariés sont à la charge exclusive des acquéreurs.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte et convention à intervenir.

7. **DIVERS**

Les doléances d'un administré réceptionnées ce jour sont évoquées.

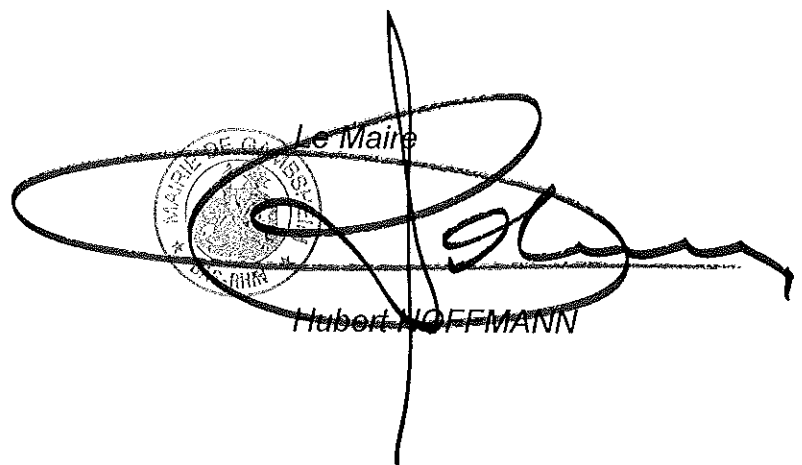
Les prochaines manifestations et réunions sont annoncées :

- Cérémonie du 13 juillet 2013, en Mairie, à 20 heures, suivie du feu d'artifice à la Zone de Loisirs
- Messî les 14 et 15 septembre 2013
- Commission P.O.S./P.L.U. : 6 et 12 septembre 2013
- Conseil Municipal : 26 septembre 2013
- Rencontre Gamsheim / Rheinau : 28 septembre 2013

En réponse à la question d'un Conseiller Municipal, il est précisé qu'il est bien prévu la mise en place d'arceaux à vélos sur le parvis de l'EcRhin.

Il est signalé que l'EcRhin ne sera pas loué aux particuliers avant 2014, en attendant la mise en place des conditions d'utilisation.

La séance est levée à 21h40.


Le Maire
Hubert HOFFMANN